

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;">OO OO OO OO OO OO OO</p> <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p style="text-align: center;">OO OO OO OO OO OO OO</p> <p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> | <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p style="text-align: center;">OO OO OO OO OO OO OO</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024</p> |
| <p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 44 Ont participé au vote : 58 Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 8 Date de la convocation : 05 décembre 2024</p> | <p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le DOUZE DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p> |
| <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL</p> <p>N° d'Ordre : 275-24</p> <p>Classification @ctes : 7.3 Emprunts</p> <p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p> | <p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Aude VIVES, Roger PAILLES a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Yves DELCOR, Etienne TURRA a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Thérèse GOBERT FORGAS, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART, Raphaël VIGIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Claude SIRE a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean SERVAT, Serge BOYER, René DRAGUE, Robert JASSERAU.</p> |

Le Président,

RAPPELLE à l'assemblée que dans le cadre du financement des travaux de l'école de Catllar, il convient de réaliser un emprunt à hauteur de neuf cent mille euros. À ce titre, il a été demandé aux établissements bancaires de présenter des propositions.

PROPOSE à l'assemblée, au vu des orientations de la commission des finances et compte tenu des offres reçues, d'accepter l'offre de la **BANQUE POSTALE portant sur la réalisation d'un emprunt de 900 000 €, à taux fixe de 3.20% sur 15 ans, échéances trimestrielles conformément aux principales caractéristiques du contrat de prêt ci-après :**

Index : Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 900 000€
Durée du contrat de prêt : 15 ans

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3.20%

Base de calcul des intérêts : 30/360

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Remboursement anticipé : Autorisé avec un préavis de 50 jours et à une date d'échéance des intérêts avec paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0.10% du capital emprunté

DEMANDE à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de son Président, Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 50 voix **POUR** et 8 **ABSTENTIONS**.

DECIDE de retenir la proposition de la BANQUE POSTALE selon les conditions générales :

Index : Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 900 000€

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3.20%

Base de calcul des intérêts : 30/360

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Remboursement anticipé : Autorisé avec un préavis de 50 jours et à une date d'échéance des intérêts avec paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0.10% du capital emprunté

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la BANQUE POSTALE.

INDIQUE que les crédits correspondants à cette décision sont inscrits au budget 2024 de la collectivité.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président ou au Vice-Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 18 décembre 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

